



AUDIT ENERGETIQUE EN MAISON INDIVIDUELLE ou IMMEUBLE EN MONO PROPRIETE

❑ **Public concerné :**

- Diagnostiqueurs immobiliers certifiés DPE souhaitant accéder au marché de l'Audit Énergétique.
- Tout public en reconversion vers l'Audit Énergétique en maison individuelle.

❑ **Pré-requis:**

- Avoir des connaissances générales sur les techniques du bâtiment et sur les techniques d'amélioration énergétiques seront appréciées.
- Maîtriser la langue française.

❑ **Objectif de la formation :**

Permettre aux apprenants et/ou diagnostiqueur (certifié DPE en cours de validité) d'acquérir les compétences en vue de la réalisation de l'audit énergétique réglementaire conformément au décret n°2022-780 du 4 mai 2022 et à l'arrêté du 4 mai 2022.

❑ **Programme de la formation :**

1 - Connaître le contexte législatif

- l'arrêté du 30 décembre 2017,
- le décret 2018-416 du 30 mai 2018
- l'arrêté du 17 novembre 2020
- la loi du 22 août 2021, le décret n° 2022-780 et l'arrêté du 4 mai 2022

2 - Connaître le contexte réglementaire lié à la rénovation des bâtiments

- RT élément/élément
- RT Reno globale
- Critère mini à respecter vs critère des aides

3 - Savoir réaliser un Audit Énergétique

Connaissance des techniques globales du bâtiment (système constructif et énergétique)

- Sinistralités : causes et conséquences

- In situ :

- Savoir évaluer l'état du bâti et ses pathologies éventuelles
- Savoir évaluer l'état des différents systèmes : chauffage, refroidissement, ventilation, auxiliaires, éclairage, autres
- Mettre en évidence les atouts et faiblesses

Au bureau :

- Analyser et recoller les données
- Savoir proposer des travaux compatibles avec l'état initial du bâti
- Savoir hiérarchiser les travaux en étapes cohérentes entre elles (notamment savoir traiter les interfaces et interactions : ponts thermiques et étanchéité à l'air ; faisabilité technique et économique)
- Savoir estimer des coûts de travaux de rénovation énergétique et ceux indissociablement liés
- Rédiger un rapport d'audit conforme à la réglementation applicable.

4 - Connaître les différentes aides existantes et notions d'éligibilité

- Les différents travaux aidés,
- Les différents dispositifs d'aide :

- Les subventions
- La TVA à taux réduit
- Autres dispositif

Pédagogie :

Matériel pédagogique : Cours par vidéo-projection.

Intervenant : Guy LHOMME

Suivi et Evaluation : Test d'évaluation par un QCM, attestation de formation.